

Les intérêts
Le recrutement
Les aides de l'OPCO
Les obligations
Le rôle de Familles Rurales

ACCUEILLIR UN APPRENTI.E DANS MON ASSOCIATION, POURQUOI PAS MOI ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée limitée ou indéterminée. Il permet à l'apprenti.e de suivre une formation en alternance en entreprise et en centre de formation pendant une période pouvant aller de 6 mois à 3 ans. La durée correspond au cycle de formation préparant à la qualification prévue dans le contrat. Il est accessible aux jeunes de 16 à 29 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.



Les intérêts

- Transmettre un savoir faire
- Intégrer son apprenti.e avec un coût adapté
- Disposer d'un.e collaborateur.ice opérationnel.le
- Avoir un.e collaborateur.ice qui correspondra parfaitement à vos besoins.

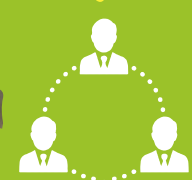


Le recrutement



Les obligations

- 1 Désigner un.e tuteur.ice compétent.e
- 2 Verser un salaire, garantir de bonnes conditions de travail
- 3 Respecter la législation de travail en vigueur



Le rôle de Familles Rurales

- Vous mettre en contact avec nos stagiaires
- Gérer la partie administrative à l'embauche
- Fournir des outils de communication pour l'embauche d'un.e apprenti.e

Les différentes aides financières par l'OPCO

AIDE UNIQUE
À partir de janvier 2023

AIDE EXCEPTIONNELLE
Jusqu'au 31 décembre 2022

D'autres aides disponibles dans le secteur public, se rapprocher des OPCO

LES CONDITIONS

- 1 Le contrat doit être signé à partir de juillet 2022
- 2 Signature d'un contrat d'apprentissage
- 3 Diplôme préparé à titre professionnel de niveau inférieur au Bac (Bac +2 pour l'outre-mer)

Formation 100% prise en charge

dans le secteur public

Jusqu'à 4125 € d'aide

4125 € maximum pour la première année
2000 € maximum pour la deuxième année
1200 € maximum pour la troisième année

- Exonération des cotisations sociales
- Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage
- Crédit d'impôt d'apprentissage

Jusqu'à 8000 € d'aide

5000 € maximum pour un.e apprenti.e mineur.e
8000 € maximum pour un.e apprenti.e majeur.e
Durant la première année